



Notre Dame de la Paix

RÉSIDENCE DE RETRAITE MÉDICALISÉE EHPAD

Fondée en 1923

PROTOCOLE DES VISITES ET VISIOCONFÉRENCES EHPAD NOTRE DAME DE LA PAIX EN PÉRIODE DE CIRCULATION ACTIVE DU COVID-19



Notre Dame de la Paix
RÉSIDENCE DE RETRAITE MÉDICALISÉE EHPAD
Fondée en 1923

PROTOCOLE DES VISITES EN PÉRIODE DE CIRCULATION ACTIVE DU COVID-19

Famille : SOINS / PLAN BLEU

Nombre de pages : 5

Mise en application le : 09 Novembre 2020

Diffusion Papier : Accueil et vestiaires

Diffusion numérique : site internet : dans l'actualité ; mail

Version : 3

Destinataire : Ensemble du personnel, familles

Révision le : 17 février 2021

Source :

Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Âgées (SYNERPA) ;
Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (FNADEPA)

Consignes relatives aux visites et aux mesures de protection dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées – 31 Octobre 2020

COVID 19 : Stratégie de prise en charge des personnes âgées en établissement et à domicile – Agence régionale de santé – 3 février 2021

Objectif : Mesures préventives face à la reprise épidémique

Rédacteur

Melle GUICHARD, attachée de direction

Vérifié et validé par

M. B.KURTZEMANN, Directeur

1 – Protocole d'encadrement des visites

A compter du **lundi 9 Novembre** les visites au sein de l'établissement vont pouvoir reprendre de manière encadrée et sous certaines conditions. Nous rappelons que le respect des mesures barrières et la distanciation sociale d'1m50 sont obligatoires au sein de l'établissement. Lorsque l'on ne porte pas le masque (lors des repas par exemple) la distance à respecter est de 2 mètres.

A) Modalités

Pour l'ensemble des résidents de l'établissement, les visites se feront dorénavant sur **rendez-vous** et **l'après-midi uniquement**. Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil par téléphone du **lundi** au **vendredi** de **9h30 à 11h30** pour la semaine suivante. Les prises de rendez-vous téléphoniques débuteront à compter du **jeudi 5 novembre à 9h30**.

En ce qui concerne les modalités des visites :

Pour les résidents en unité de vie NON COVID :

- **NOMBRE DE VISITEURS :**
 - **En espace visite** : 2 personnes maximum
 - **En chambre** : 1 personne maximum
- **LIEU :**
 - **Pour les résidents du 1^{er} étage** : les visites se feront à Porquerolles, dans une pièce prévue à cet effet. L'accès se fait par la grille extérieure de la terrasse du rez-de-chaussée, en traversant le salon de thé puis en longeant le jardin thérapeutique jusqu'au jardin, de même pour le retour.
 - **Exceptions** : en chambre pour les résidents dont l'état de santé ne permet pas de se rendre dans la salle de visites. L'établissement déterminera les résidents ne pouvant pas s'y rendre. Les visites devront se faire tout en gardant la porte de la chambre ouverte. Le visiteur ne pourra pas se déplacer en dehors de la chambre du résident. Le personnel soignant se déplacera directement dans la chambre si la famille souhaite échanger. Le visiteur s'engage à redescendre de manière autonome vers la sortie à la fin de la visite et à ne pas rester dans les espaces communs si le personnel accompagnant n'est pas présent.
 - **Pour les résidents du 2^{ème} et du 3^{ème} étage** : dans l'espace de visite qui se trouve au salon de thé au rez-de-chaussée.
 - **Exceptions** : en chambre pour les résidents dont l'état de santé ne permet pas de se rendre au rez-de-chaussée. C'est l'établissement qui déterminera les résidents concernés. Les visites devront se faire tout en gardant la porte de la chambre ouverte. Le visiteur ne pourra pas se déplacer en dehors de la chambre du résident. Le personnel soignant se déplacera directement dans la chambre si la famille souhaite échanger. Le visiteur s'engage à redescendre de manière autonome vers la sortie à la fin de la visite et à ne pas rester dans les espaces communs si le personnel accompagnant n'est pas présent.

Pour les résidents en unité de vie COVID :

- **NOMBRE DE VISITEURS :**
 - o **En chambre :** 1 personne maximum
 - o **En extérieur (pour l'unité COVID de Porquerolles) :** 2 personnes maximum
 - o **Dans les espaces communs de l'unité COVID :** 1 personne maximum

- **LIEU :**
 - o **En chambre**
 - o **Dans l'espace commun de l'unité**

Pour les résidents se trouvant dans l'unité COVID située à Porquerolles uniquement, vous aurez la possibilité de vous rendre à l'extérieur à savoir sur terrasse EST de Porquerolles ou dans le jardin.

Pour les résidents qui sont autonomes c'est-à-dire qui ne nécessitent pas l'aide d'une tierce personne pour se rendre au rez-de-chaussée et qui peuvent prendre rendez-vous avec leur famille directement, ils pourront recevoir de la visite le matin **sans rendez-vous** pris par l'accueil entre **9h30 et 11h30 du lundi au vendredi**. Cependant, nous vous demandons quand même de nous signaler votre venue par mail la veille afin de prévenir d'un éventuel temps d'attente. Ces visites seront limitées à **30 minutes et 2 visiteurs maximum**. Les visiteurs du matin sont invités à laisser leur place pour les autres visiteurs de l'après-midi.

Pour l'ensemble des résidents COVID ou NON COVID :

- **AGE DES VISITEURS :** les mineurs sont autorisés à visiter leur proche s'ils tiennent le masque et toujours sous la responsabilité du parent.

- **DUREE :** Les visites avec rendez-vous se dérouleront du **lundi au dimanche** et seront limitées à **30 minutes maximum**. Ces 30 minutes comprennent le transfert du résident ainsi que la désinfection du matériel. Merci de bien vouloir vous présenter à l'avance.

- **HORAIRES DES RENDEZ-VOUS :**
 - o 14h00 à 14h30
 - o 14h30 à 15h00
 - o 15h00 à 15h30
 - o 15h30 à 16h00
 - o 16h00 à 16h30
 - o 16h30 à 17h00
 - o 17h00 à 17h30

Ces horaires seront maintenus en fonction du personnel d'accompagnement présent au sein de l'établissement.

Afin que tous les résidents puissent bénéficier de la visite de leurs proches, une seule visite par famille par semaine est autorisée. En fonction des demandes ces mesures pourront être assouplies.

- **ENCADREMENT** : les visites sont encadrées systématiquement par un membre du personnel. Les familles seront accueillies près de la grille extérieure.
Merci de venir **bien à l'avance** au rendez-vous afin de :
 - Se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique à disposition sur la table à l'entrée
 - Prendre leur température et l'inscrire dans le registre à disposition sur la table à l'entrée
 - Compléter le registre des visites (**Annexe 1**) à disposition sur la table à l'entrée
 - Compléter et signer un auto-questionnaire (**Annexe 2**) pour confirmer l'absence de symptômes à disposition sur la table à l'entrée
 - Compléter et signer la charte de bonne conduite des visites (**Annexe 3**) à disposition sur la table à l'entrée (**une seule et unique fois**).
- **MATERIEL** : pour les visiteurs se rendant **en unité de vie COVID**, merci d'apporter, dans la mesure du possible :
 - **Une surblouse**
 - **Une paire de surchaussures**
 - **Une charlotte**
 - **Un masque FFP2 de préférence ou un masque chirurgical**
- Pour les visiteurs se rendant **en unité de vie NON COVID**, merci d'apporter votre masque et vous vêtir d'une tenue propre.

Pour les visites en unité de vie COVID ou en chambre : les effets personnels (sacs, sacs à dos, vestes, parapluies etc...) seront déposés sur un portique surveillé prévu à cet effet au **rez-de-chaussée**.

Les mesures barrières sont respectées à savoir : distanciation sociale entre le résident et son proche d'1m50, port du masque obligatoire pour le visiteur, désinfection des mains au gel hydroalcoolique et prise de température à l'entrée.

- OBJETS PERSONNELS / LINGE / AUTRES ATTENTIONS DIVERSES

Vous êtes invités à continuer à apporter des affaires pour les résidents le matin entre 9h30 et 11h30. Cependant, nous avons bien conscience qu'il n'est pas possible pour l'ensemble des familles de se déplacer le matin c'est pourquoi vous pourrez désormais, apporter des affaires pour les résidents les après-midis lors de votre créneau de visite selon certaines conditions :

- **Les denrées alimentaires ne sont pas acceptées**
- **A votre arrivée, le personnel encadrant les visites vous accueillera sur la terrasse extérieure. Les affaires apportées seront transférées dans un sac en plastique bleu ce qui nous permettra de vérifier le contenu et de mieux différencier les affaires apportées par les familles.**
- **Ces affaires seront mises à l'isolement durant 7 jours.**

Dans tous les cas l'établissement pourra être amené à suspendre l'entrée de visiteurs ne respectant pas les mesures barrières malgré les recommandations.



Notre Dame de la Paix
RESIDENCE DE RETRAITE MÉDICALISÉE EHPAD
Fondée en 1923

PROTOCOLE POUR LES VISIOCONFÉRENCES EN PÉRIODE DE CIRCULATION ACTIVE DU COVID-19

Famille : Hébergement / Activités / Communication

Nombre de pages : 5

Mise en application le : 12 Octobre 2020

Diffusion Papier : Accueil et vestiaires

Diffusion numérique : site internet : dans les actualités ; mail

Version : 3

Destinataire : Ensemble du personnel, familles

Révision le : 04 Novembre 2020

Objectif : Maintenir le lien social entre les résidents et leurs proches

Rédacteur

Melle GUICHARD, attachée de direction
Audrey AUBERT, animatrice

Vérifié et validé par

M. B.KURTZEMANN, Directeur

2 – Protocole concernant les visioconférences

Afin de maintenir le lien social entre les résidents et leur famille nous avons décidé de continuer les appels en visioconférences, en parallèle des visites. Cependant, afin de privilégier les activités quotidiennes avec les résidents nous avons décidé d'organiser différemment les appels en visioconférence.

Nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer par mail à l'adresse suivante : animation@residence-retraite-ndp.com votre identité en précisant le créneau horaire souhaité **avant chaque vendredi 10h00** pour organiser les appels de la semaine suivante. Nous vous confirmerons le rendez-vous ou nous vous en proposerons un autre si le créneau n'est pas disponible. Les appels se feront désormais uniquement via What's app.

3 créneaux sont proposés le **matin du lundi au dimanche** à compter de **lundi 12 Octobre** :

- 10h30
- 11h00
- 11h30

Nous vous rappelons que les appels téléphoniques envers vos proches sont toujours les bienvenus.

Actualités FACEBOOK

Sachez qu'Audrey, notre animatrice, partage régulièrement de nouvelles publications sur notre page Facebook : « **Maison retraite Notre Dame de la Paix** ». Il s'agit de photos ou de vidéos représentant des moments de partage tels que des repas, des activités, des anniversaires ou encore des moments de la vie de tous les jours. N'hésitez pas à en prendre connaissance.